

Zeitschrift:	Le tracteur : périodique suisse du machinisme agricole motorisé
Herausgeber:	Association suisse de propriétaires de tracteurs
Band:	16 (1954)
Heft:	2
Rubrik:	Suggestions pour la campagne de bonne volonté

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.02.2026

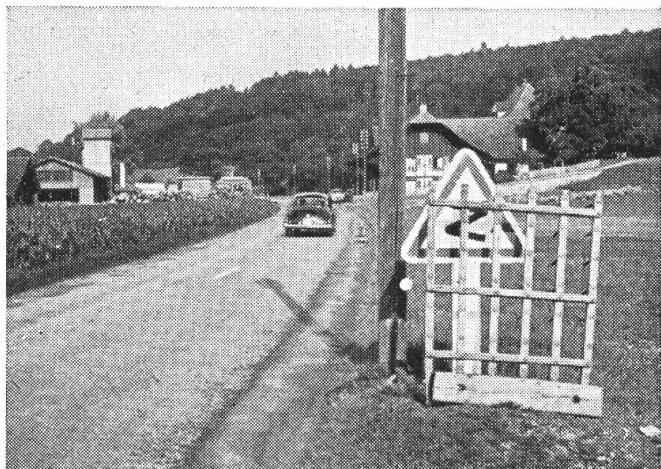
ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Suggestions pour la campagne de bonne volonté

Nous ne voulons plus voir de scènes semblables à celles qui figurent ci-dessous, en 1954, ni dans la réalité, ni dans la «Revue Automobile» !

Paysans, pendant que la saison vous le permet encore, prenez le temps de réfléchir à la bonne façon de circuler sur les grandes routes et ne suivez surtout pas les mauvais exemples représentés par ces images !

Les signaux de circulation ne doivent pas servir d'appui à des herses ou à d'autres machines et outils agricoles !



Les pointes de cette herse portée sont un véritable danger. Il serait pourtant si facile et peu coûteux d'y fixer une protection !



Le conducteur de ce char a assisté impassible à la prise de cette photo, d'où l'on peut conclure qu'il ignorait parfaitement la signification de cette plaque de signalisation (interdiction de stationner) !

Il faut que toutes les remorques de tracteurs, les chars et les charrettes, sans exception, soient pourvus de plaques réfléchissantes à partir du 1er mars 1954 ! Nous vous conseillons de lire attentivement le communiqué ci-après.

